© Drogues Info Service - 18 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Commission récupération permis

Par Profil supprimé Postée le 16/02/2022 13:09

> Bonjour, Suite à un test urinaire pour récupérer le permis effectué 1 mois et demi après avoir la dernière consommation de cannabis, (à l'exception de cbd pour accompagner l'arrêt), les résultats son revenus et indiquent un taux de 9 ng/l de THC-COOH. Sur le test il est indiqué qu'un test indiquant un taux supérieur à 10ng/l est, je cite, " significatif d'une consommation du produit ". Sera-t-il possible de récupérer le permis ou la détection d'un taux de 9 ng/l est elle préjudiciable pour cela ? Merci de l'attention que vous porterez à cette question, Bon après midi.

Mise en ligne le 22/02/2022

Bonjour,

Tout d’abord, nous tenons à nous excuser pour le délai important de réponse.

Le THC-COOH est ce que l’on appelle une métabolite. Le THC Delta 9, qui est la molécule active recherchée pour détecter une consommation de cannabis, est ensuite dégradée par le corps en THC-COOH.

Ainsi, la présence du THC-COOH dans votre organisme indique une consommation passée. La commission médicale est libre d’apprécier, selon vos résultats d'analyse, si elle vous restitue votre permis ou non. Les décisions prises peuvent s’avérer variable d’une commission à l’autre c’est pourquoi il nous est difficile de vous donner une réponse précise et personnalisée.

Nous vous souhaitons bon courage pour la suite.

Cordialement